

Soyez les bienvenus !

L'AC Digne-les-Bains est un club d'**athlétisme en compétition**, qui a ses traditions et son image de marque, qu'il vous faudra respecter :

- l'éthique, la rigueur, la discipline, la ponctualité,
- le respect de l'adversaire, des entraîneurs, des jurys, et des règlements régissant l'athlétisme,
- l'amitié du partenaire, l'amour du maillot, *le tout dans la bonne humeur !*

### COMPÉTITIONS

En adhérant au club, **vous participez aux compétitions** inscrites au calendrier (cross country, piste, route...). Ce calendrier est disponible sur le site internet du club [www.acdigne.org](http://www.acdigne.org) à compter du 1<sup>er</sup> octobre.

A partir de la catégorie cadets, nous demandons *a minima* aux athlètes d'être présents au cross de Digne (début décembre) et aux interclubs (mi-mai).

Ces compétitions exigent parfois des déplacements onéreux, et leur organisation est toujours difficile pour le club (réservation des bus, coordination des jurys, engagement des athlètes sur les épreuves). Vous devez, dans les délais prévus, avertir le club de votre absence.

**La participation des parents et athlètes aux compétitions est nécessaire pour que le club puisse vivre, elle est donc souhaitée et encouragée en tant que jurys ou autres bénévoles** : l'athlétisme, c'est une affaire de famille ! ... et en plus, il n'y a aucune raison que les adultes ne puissent pas participer à la fête !

### MAILLOT

**La participation aux compétitions exige le port du maillot du club et son achat est obligatoire pour les catégories concernées.**

Il est rappelé que **seuls les athlètes à jour de leur cotisation et titulaires d'une licence de la saison en cours sont autorisés à porter le maillot du club et à participer aux compétitions FFA**. Le maillot étant la propriété de l'athlète, il est responsable de son entretien.

### ENTRAÎNEMENTS

**Les entraînements réguliers sont nécessaires pour progresser !**

L'ACD a en effet pour finalité l'épanouissement personnel des athlètes, à travers la pratique de l'athlétisme en compétition. L'assiduité demandée aux athlètes est également une marque de politesse élémentaire envers les entraîneurs, tous bénévoles. Le club n'est donc pas une halte-garderie où on vient de temps en temps passer une heure. Une trop longue absence sera signalée aux familles des athlètes mineurs. Les athlètes majeurs devront également être assidus. Trop de manquements peuvent entraîner l'exclusion de l'athlète du groupe de compétition (art. 25 des statuts).

**Les entraînements se font dans le cadre des horaires officiels et sous la responsabilité d'un entraîneur du club. Tout entraînement en dehors d'un créneau horaire, et hors la présence d'un entraîneur du club dégage la responsabilité de l'ACD.**

### MESURES SANITAIRES

Les athlètes et leurs accompagnants devront respecter les règles sanitaires en vigueur au moment de la pratique sportive.

**La signature de ce document valide nos engagements réciproques à ce règlement.**

Date :

Signature des parents

Signature de l'athlète

Signature du président.e

